

PROCES VERBAL

Réunion du Conseil Municipal du 20 novembre 2017

Présents :

GEFFROY Mathieu, LE CAM Hervé, COURTOIS Jean-Yves, LE CAM Georges, PAMPANAY Fabienne, LE LOUARN Serge, QUENDERFF Jean-Luc, STEUNOU Sylvie, LE PRÉ René, SAVÉAN Bernard, AKALP Jacqueline, PINSON Zofia.

Absents excusés : GESTIN Joseph (pouvoir à LE CAM Georges), GAUTIER Anne (pouvoir à LE CAM Hervé).

Secrétaire de séance : AKALP Jacqueline.

Mutualisation des services administratifs avec les communes de PEUMERIT-QUINTIN et TRÉMARGAT

Monsieur le Maire annonce qu'il a rencontré à ce sujet les maires de PEUMERIT-QUINTIN et TRÉMARGAT. En effet, l'agent intervenant pour le compte du Centre de Gestion dans les communes de PEUMERIT-QUINTIN et TRÉMARGAT part bientôt en retraite et sera absente à compter du 08 décembre 2017. A LANRIVAIN, on remarque à la fois une baisse de fréquentation à l'Agence Postale et une baisse de fréquentation en mairie suite à la suppression de missions (ex : cartes d'identité) et à la dématérialisation des démarches administratives. Les communes doivent également faire face à une baisse des dotations de l'État couplée pour LANRIVAIN, d'une baisse de la population suite au dernier recensement. Cette baisse du nombre d'habitants entrainera une baisse des dotations. Dans ce contexte, Il est proposé de créer un plein temps supplémentaire à la mairie de LANRIVAIN et que les deux agents à temps plein travaillent pour les 3 mairies dans le cadre de mises à disposition de personnel. Ainsi, le temps partiel dédié à l'Agence Postale Communale sera supprimé. Les horaires d'ouverture des mairies seront inchangés dans la mesure du possible. Pour LANRIVAIN, le seul changement résidera dans le fait que l'agent présent le matin en Mairie assurera l'accueil du public, à la fois pour la mairie et l'agence postale communale. La secrétaire de mairie de PEUMERIT-QUINTIN et TRÉMARGAT part officiellement en retraite au 1er avril 2018. Monsieur le Maire propose de mettre ce temps à contribution pour tester cette formule et voir si elle a besoin d'être ajustée avant de pérenniser le second poste. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la proposition de Monsieur le Maire.

Décisions modificatives

Budget annexe assainissement – décision modificative n°1

Monsieur le Maire annonce que Le titre annuel pour la mission de surveillance du Conseil Général (SATESE) est arrivé en mairie. Il manque la somme de 14,08 € pour l'honorer. En effet, en cours d'année, il a été nécessaire de faire entièrement vidanger le poste de relevage de la rue de la Vallée, suite au repérage de produit de type « whitespirit » dans les canalisations. Cette opération a coûté la somme de 303 €, mettant à mal la trésorerie du budget annexe. La somme allouée au paiement du capital de l'emprunt n'est pas entièrement consommée. Il est possible d'y prélever les 15 € nécessaires au fonctionnement :

Section	Sens	Chapitre	Compte	Libellé	Somme
I	D	16	1641	Emprunts en Euros	-15,00 €
I	R	023		Virement de la section de fonctionnement	-15,00 €
F	D	021		Virement à la section d'investissement	-15,00 €
F	D	62	6226	Honoraires	+15,00 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la proposition de Monsieur le Maire.

Budget principal – décision modificative n°2

Dans un courrier daté du 02 mars 2017, Monsieur le Président de la Communauté de Communes nous informait que la somme à retenir pour la mise à disposition des animateurs pour les TAPS 2016-2017 était de 3 700 €. Cette somme n'incluait pas la mise à disposition de Mme MEHAT pour les maternelles, qui fait l'objet d'une facturation à part. Lors de la réception du titre émis par la CCKB, la somme de 1 500 € est manquante pour l'honorer. Une somme supplémentaire a été reçue au compte 70878 (remboursement d'assurances suite au vol du matériel des services techniques). Il est possible de réaliser le virement suivant :

Section	Sens	Chapitre	Compte	Libellé	Somme
F	R	70	70878	Remboursement de frais par d'autres redevables	+ 1 500,00 €
F	D	73	739211	Attribution de compensation	+ 1 500,00 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la proposition de Monsieur le Maire.

Taxe d'aménagement

Monsieur Le Maire rappelle que la taxe d'aménagement est votée pour une période de 3 ans avec possibilité de revalorisation annuelle. Elle est due l'année suivant la construction de nouveaux bâtiments d'habitation et permet de financer l'entretien des infrastructures communales. Elle a été initialement votée en novembre 2011 pour une mise en place au 1er mars 2012 au taux minimum applicable, soit 1% pour la part communale. En 2014, une revalorisation indexée sur l'évolution de l'indice des prix à la consommation calculée sur la période 2012-2013 par l'INSEE, soit une augmentation de 0,9%, a porté cette taxe à 1,01% conservé les exonérations précédemment votée. Une augmentation sur la même base (indice des prix à la consommation 2015-2016 = 0,2%), porterait la taxe à 1,012%. Après délibération, le Conseil Municipal, à 1 contre, 13 pour, valide ces dispositions.

Attribution du marché de fourniture d'un portail pour le cimetière

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que plusieurs entreprises ont été relancées ou consultées suite à l'ajournement de la décision d'attribution à l'occasion du conseil municipal du 16 octobre. Pour rappel, il s'agit de la fourniture et pose d'un portail et portillon métallique en acier corten – variante demandée en acier galva finition thermo laquée – ainsi que de la fourniture d'éléments pour le jardin du souvenir. Les entreprises interrogées sont ARMOR SABLAGE METALISATION à PLOUMAGOAR, LE DENMAT à PLUSSULIEN, LE HOUERFF à PLOUMAGOAR, METAFER à PLAINTEL, MONJARET à PLOEZAL. Certaines entreprises se sont excusées, ne pouvant répondre pour des raisons de possibilités techniques, une entreprise à répondu partiellement et 2 entreprises ont répondu en totalité.

Société	Variante Corten		Variante galva peint	
	Portail	Jardin du souvenir	Portail	Jardin du souvenir
LE HOUERFF – PLOUMAGOAR			8 957,00 € HT Soit 10 748,40 € TTC	225,00 € HT Soit 270,00 € TTC
METAFER – PLAINTEL	8 990,00 € HT Soit 10 788,20 € TTC	1 756,25 € HT Soit 2 107,50 € TTC	8 110,00 € HT Soit 9 732,00 € TTC	2 816,25 € HT Soit 3 379,50 € TTC
MONJARET – PLOEZAL	3 890,00 € HT Soit 4 668,00 € TTC	2 471,00 € HT Soit 2 965,20 € TTC	5 335,00 € HT Soit 6 402,00 € TTC	

Après délibération, le Conseil Municipal, à 6 abstentions, 8 pour, décide d'attribuer ce marché à la société MONJARET à PLOEZAL, uniquement pour la partie fourniture et pose du portail, les éléments présentés pour le jardin du souvenir (à l'exception du banc), n'étant pas visuellement en accord avec les souhaits des conseillers municipaux. Le choix des élus s'est porté sur la version en corten, car il ne nécessite pas d'entretien à l'avenir.

Attribution du marché de fourniture de végétaux pour les aménagements du cimetière et du bourg

Monsieur le Maire annonce que plusieurs entreprises ont été consultées pour la fourniture de végétaux pour les aménagements de la place du bourg et l'extension du cimetière. Les entreprises interrogées sont PEPINIERE PIRARD à MAZE (49), PEPINIERE FROUEZH à PLOUGONVER, PEPINIERE DU STIVELL à POULLAOUEN et la PEPINIERE ROUXEL à PLESSALA. Seule une entreprise a répondu en totalité et une entreprise partiellement. Les deux autres ont fait savoir qu'elles ne disposaient que de peu des végétaux demandés et ne sont pas intéressées par cette

consultation. Au vu de l'absence de concurrence, Monsieur le Maire propose d'ajourner cette décision. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'ajourner l'attribution de ce marché.

Questions diverses

- Monsieur le Maire annonce à l'assemblée que lors du Conseil d'École, il a été saisi par les parents d'élèves et les enseignants sur l'inconfort acoustique de la salle nouvellement aménagée pour la garderie. Les plafonds sont hauts et la salle est peu meublée, ce qui provoque une résonance. Des parents d'élèves ont proposé la mise en œuvre de toile tendue par leurs soins si la commune était disposée à payer les matériaux. Suite à échange, le Conseil Municipal donne son accord pour cette disposition et rappelle que les matériaux utilisés devront être conformes aux normes ERP de 5^{ème} catégorie.
- Lors de ce Conseil d'École, certains parents ont également émis le souhait que la cantine propose des aliments bio pour tout ou partie des repas proposés. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un colloque sur ce sujet se tiendra à VANNES (56) en décembre. Les informations seront transmises aux Conseillers municipaux et il sera possible de covoiturer. Il précise qu'il souhaite que l'épicerie reste le fournisseur principal de la cantine et qu'aucun changement ne sera envisagé avant discussion avec le gérant. Après échange, les conseillers municipaux souhaitent que tous les parents soient consultés à ce sujet et que la décision soit reportée après cette consultation.
- Monsieur le Maire annonce à l'assemblée que l'ALECOB a restitué les résultats de l'étude énergétique de la commune. Il en est ressorti qu'il serait intéressant d'étudier le remplacement des chaudières de l'école et de la mairie (actuellement au fioul), par des chaudières utilisant le bois comme combustible. Monsieur le Maire invite chacun à participer à cette réflexion et propose la mise en place d'un groupe de travail à ce sujet.
- La boucle de 60 kms de la course cycliste « La Pierre le Bigaut » passera à LANRIVAIN en 2018. Le ravitaillement est prévu au village de Saint Antoine. Afin de ne pas « éparpiller » les animations et devoir multiplier les bénévoles, les conseillers municipaux préfèrent qu'elles soient concentrées à St Antoine. Les coureurs ne passeront donc pas au bourg de LANRIVAIN.
- Le déroulement du concours de chevaux 2018 est proposé le 14 juillet par la société hippique. Cette date étant problématique car il y a de très nombreuses animations sur le territoire, Monsieur le Maire propose que le concours se déroule en semaine, début juillet, à une date où les enfants de l'école pourraient y être associés si les enseignantes le souhaite. Le Conseil Municipal valide cette proposition.
- M. LE JEHAN, employé communal a repris ses fonctions suite à son arrêt maladie.
- L'appel d'offres pour le marché de la salle des fêtes est lancé.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare close la séance du Conseil Municipal.

La secrétaire de séance,
Jacqueline AKALP,
Conseillère Municipale.